EPREUVES PAR EQUIPES NATIONALES, REGIONALES ou DEPARTEMENTALES

2023
Année sportive

Feuille de Match à adresser :

Ep. Rég. : Conformez-vous aux directives de la ligue Ep. Nat. : aucun envoi s'il n'y a pas de feuille d'observation

Nombre de feuilles d'observations jointes

NOM DE L'EPREUVE : CD13 - SENIORS MESSIEURS	DIVISION-SERIE: DIVISION 4	POULE: POULE!	N° DE JOURNEE : 5	
CLUB VISITE: TENNIS CLUB PEYROLLAIS 2	CLUB VISITEUR: TENNIS CLUB PERTUIS 5	CATEGORIE ② : Senior	① Homme	
LIGUE VISITEE :	LIGUE VISITEUSE :	DATE INITIALEMENT PREVUE 6: 02/04	Homine	

N° d'Homologation (sans le millésime)

202362L01000036

Date REELLE de la rencontre

A REMPLIR

PAR LE JUGE ARBITRE

RESERVE F.F.T.

	EQUIPE DU CLUB VISITE			RESULTAT			EQUIPE DU CLUB VISITEUR			ARBITRES				
		UN CHIFFRE OU UNE LETTRE PAR CASE - ECRIRE EN MAJUSCULE SVP						UN CHIFFRE OU UNE LETTRE PAR CASE - ECRIRE EN MAJUSCULE SVP			NOM - Qualification N° de licence			
	N°	7	Numéro de licence	NOM	Prénom		3	Score	4	Numéro de licence	NOM	Prénom		in de licence
	1	1	6585576 J	DOUCET	Hervé	30	D	6/2 3/6 6/1		2783058 M	OLIVE	Christophe	30	
S	2	1	4375634 Y	PAPINESCHI	Florent	30/3	D	6/4 6/3		1290783 Z	GUALCHIEROTTI	Manuel	30	
M		1	5730266 Z	REYNAUD	Gregory	30/4	٧	6/3 7/5		3089280 M	COLLANGETTES	CHRISTIAN	30/1	
P L S		1	2557204 U	CABROL	Pierre	NC	٧	6/1 6/2		1561361 F	PARIENTI	Didier	30/2	
S														
D	1	4	9155321 K	DE FOURNAS	Pascal	11	٧	7/5 6/3		2783058 M	OLIVE	Christophe	12	
o			349227 U	PEREZ	Frederic	15				847153 T	PREVOST	alain	13	
U B	2	4	4092236 G	DESAVIS	Rudolphe	17	D 6/2 6/1	6/2 6/1		3089280 M	COLLANGETTES	CHRISTIAN	13	
L			3454037 M	GREAU	Damien	18				1561361 F	PARIENTI	Didier	14	
E S														
٦														

RESULTATEQUIPE GAGNANTE :

ou

[X] RESULTAT NUL

EQUIPE PERDANTE:

JUGE ARBITRE

NOM: N° LICENCE: QUALIFICATION: Signature

SCORE

3/3

CAPITAINE de l'équipe visitée

NOM : DE FOURNAS Pascal N° LICENCE ⑤ : 9155321 K

Signature

CAPITAINE de l'équipe visiteuse

NOM: COLLANGETTES CHRISTIAN

N° LICENCE (5): 3089280 M

Signature

LA PRESENTATION DE L'ATTESTATION DE LICENCE DE L'ANNEE EN COURS ET LE CMNCPTC EN COURS DE VALIDITE SONT OBLIGATOIRES DANS TOUTES LES COMPETITIONS